

## Conseil d'administration Trois postes à pourvoir

Le conseil d'administration du Syndicat est composé de neuf administrateurs représentant les producteurs de différents secteurs géographiques. Le mandat d'un administrateur est de trois ans et il est rééligible. Trois postes sont à pourvoir chaque année.

Lors des prochaines assemblées de secteurs de l'hiver, les postes suivants seront à combler :

Secteur	Territoire	Administrateur sortant
Secteur 2 Rive-Sud de la Capitale	a) Le territoire de la ville de Lévis ; b) Le territoire de la municipalité de Saint-Henri dans la MRC de Bellechasse ; c) Le territoire de la paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon dans la MRC de La Nouvelle-Beauce.	M. Denis Labonté*
Secteur 4 Mégantic	Le territoire de la ville et des municipalités suivantes de la MRC des Appalaches : Thetford Mines, Irlande, Saint-Adrien-d'Irlande, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock (à l'exception de la partie de cette municipalité comprise dans le Canton d'Adstock), Kinnear's Mills, Saint-Jacques-de-Leeds et Saint-Pierre-de-Broughton (à l'exception de la partie de cette municipalité comprise dans le Canton de Broughton).	M. Jacques Nadeau
Secteur 5 L'Érable- Bécancour	a) Le territoire de la MRC de L'Érable, à l'exception de la ville de Princeville ; b) Le territoire des municipalités de Sainte-Françoise, Deschailons-sur-Saint-Laurent, de Fortierville et de la paroisse de Parisville dans la MRC de Bécancour.	M. Simon-Étienne Carbonneau

\*Note : Messieurs Carbonneau et Nadeau ont fait connaître leur intention de présenter à nouveau leur candidature. Monsieur Labonté ne souhaite pas solliciter un nouveau mandat.

### Marche à suivre pour présenter sa candidature

Tout membre du Syndicat en date du **1<sup>er</sup> janvier 2021** qui est propriétaire ou possesseur de bois visé par le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec peut présenter sa candidature dans un secteur où il possède ou détient ce bois. Il doit compléter un formulaire de mise en candidature et le faire parvenir au Syndicat, au plus tard à 16 h, **dix jours** avant la tenue de l'assemblée de secteur concerné. Le formulaire doit être signé par au moins cinq membres en règle du même secteur que le candidat.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature au poste d'administrateur au secrétariat du Syndicat. Le numéro de téléphone est le 418 872-0770, poste 240.

Un comité de mise en candidature a le mandat d'étudier la recevabilité des formulaires de candidature, conformément au règlement général du Syndicat.

### **Élection des administrateurs**

Lors des assemblées de secteurs, les membres auront à voter pour le candidat de leur choix parmi les candidatures valides reçues. Dans le cas où une seule candidature valide est soumise, le candidat sera jugé élu par acclamation.